

# **REGLEMENT INTERIEUR**

Nous vous remercions pour une réussite complète de votre réception et pour la tranquillité de tous de veillez à respecter quelques règles de bon fonctionnement ET surtout de faire respecter par vos convives ces différentes mesures d'organisation.

## **STATIONNEMENT**

Le stationnement est prévu UNIQUEMENT sur les parkings signalés.

Aucun stationnement « sauvage » ne sera toléré, ni sur le chemin, ni dans les champs alentours.

## **ANIMAUX**

Par mesure d'hygiène pour les extérieurs et par mesure de sécurité envers nos animaux présents sur le site, AUCUN animal n'est accepté, ni toléré sur le site, même les petits chiens. Il vous est demandé de le préciser à vos convives et vous devrez immédiatement y remédier si la présence d'un animal était constatée.

## **PROPRETE MENAGE**

Les locaux devront être restitués dans le même état de propreté qu'ils vous ont été remis. Et ce pour l'ensemble des parties : sanitaires, cuisine, salle ET extérieurs.

### ***Cigarettes***

Des cendriers extérieurs sont à votre disposition, ils devront être vidés avant votre départ et les mégots devront être ramassés

### ***Poubelles***

Les déchets devront être triés, les ordures devront être dans des sacs poubelles, puis dans les différents conteneurs prévus à cet effet. Les bouteilles et déchets de verre seront gérés par vos soins.

### ***Vaisselle***

La vaisselle mise à votre disposition, devra être lavée, essuyée et rangée. Toute casse devra être signalée pour remplacement ou dédommagement.

### ***Mobilier***

Les tables et chaises seront débarrassées, nettoyées et rangées dans la salle.

## **NUISANCES SONORES**

A ce jour aucune contrainte horaire ne nous est imposée, cependant il est demandé de veiller à rester raisonnable quant aux nuisances sonores, de maintenir les portes extérieures fermées et de baisser la musique à partir de 3 heures du matin.

ATTENTION, l'utilisation des fumées doit être modérée, en effet un excès peut provoquer un déclenchement de l'alarme incendie.

## **SECURITE**

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.(alarme incendie, détecteur de fumée)

En cas de déclenchement de l'alarme, veuillez suivre les instructions d'évacuation des locaux.

Pour des raisons de sécurité et d'autorisation les feux d'artifice, ainsi que les lanternes chinoises sont STRICTEMENT INTERDITS, sauf accord spécifique de la mairie et de la préfecture

RAPPEL : les lâchers de ballons sont soumis à autorisation préfectorale.

A vous de vous vérifier que chaque prestataire extérieur qui intervient sur le site à votre demande, est correctement couvert par une ASSURANCE professionnel.

### **TRAITEUR**

Le libre choix est laissé pour votre ou vos traiteurs, cependant la prestation est sous votre entière responsabilité, et vous devrez répondre des dégâts éventuels occasionnés lors de sa prestation.

### **ENFANTS**

Il est rappelé, que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Il devra être porté une attention toute particulière aux petits enfants, en cause la proximité de différents points d'eau sur le site, notamment l'étang particulièrement dangereux pour des petits.

Ils ne devront sous aucun prétexte se trouver dans les prés réservés aux animaux (ânes, chevaux, moutons, chèvres) et franchir les clôtures.

Merci de ne pas les laisser sans surveillance, ni déambuler sans contrôle.

### **ESPACES VERTS**

Merci de veiller à faire respecter les espaces extérieurs et particulièrement les plantations.

### **TENTES**

Les tentes ou toute forme de camping, ne sont pas autorisées sur le site.

### **CASSE OU DETERIORATION**

Merci de nous signaler toute casse ou détérioration occasionnée lors de votre période de location, avant votre départ pour évaluer ensemble les dommages et éviter une retenue totale de votre caution.

### **CAUTION**

Le chèque de caution sera restitué dans un délai d'environ une semaine après votre départ.

### **HORAIRES**

Les horaires du contrat devront être respectés. Tout dépassement d'horaire pourra fera l'objet d'une facturation heure supplémentaire à 30 euros/ l'heure

D'une manière générale nous vous demandons de respecter les lieux, les différents aménagements intérieurs et extérieurs et surtout de veillez à faire respecter ces différentes consignes par vos convives.

Merci de votre compréhension.

### **LOCATAIRE**

Nom – Prénom :

Date :

Signature précédée de la mention

« lu et approuvé » :

*Château de la Voirie*